

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse



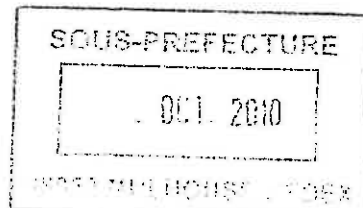
Commune de **BLOTZHEIM**

=====

Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 23
Conseillers absents : 4
Procurations : 4

Séance du 23 septembre 2010



Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS**, adjoints.

Mmes & MM. Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Maryvonne **THUET**, Yves **MAURER**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Loïc **DOEBELIN**, Anne **MECKER**, Yolande **WINTZERITH**, Marie-Claude **JORDAN**, Pierre **HERZOG** & Fabien **HENGY**, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Lucien **GASSER**, adjoint – M. Maurice **CARNOD**, Mme Audrey **GOEPFERT** & Mme Edith **BIXEL**, conseillers municipaux.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 5 procurations) et 4 abstentions, approuve le procès-verbal de la séance publique du 1^{er} juillet 2010.
3. Le conseil municipal, par 24 voix pour (dont 5 procurations) et 3 abstentions, autorise le Maire à la régularisation d'écritures comptables à insérer dans une décision modificative N° 3 au budget primitif 2010 de la commune.
4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes de l'offre transactionnelle émanant du Service du Commissariat des Armées consistant à payer le remplacement de la borne d'entrée du parking de la mairie & poste de Blotzheim suite à son endommagement par un véhicule militaire, autorise le Maire à signer l'acte de désistement correspondant et à émettre le titre de recettes correspondant.

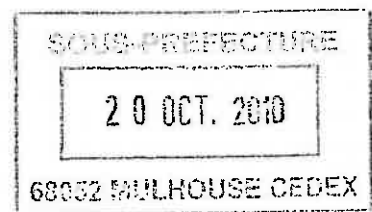
20 OCT. 2010

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise à disposition gratuite du Palais Beau Bourg au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin pour l'après-midi du jeudi 21 octobre 2010 pour la tenue d'une manifestation dans le cadre de la Semaine Bleue Nationale dédiée aux Séniors avec pour thème « Etre bien dans sa tête, être bien dans son corps » ainsi que l'aide logistique en liaison avec le personnel communal.
6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend note que Mme Mireille HELL, adjoint administratif de la Ville de Blotzheim, est autorisée à transférer et à exploiter la licence de boissons de 4^{ème} catégorie, pour le compte de la commune, au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Hôtel de Ville, que ladite licence est devenue pérenne et entérine les modalités d'organisation de l'exploitation de ce débit de boissons et du caractère permanent de la régie y relative.
7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la suspension des modalités d'utilisation du 1^{er} étage de maison « La Source » par le CCAS de Blotzheim afin que ce logement puisse abriter M. Philippe MONTAVON, responsable des services techniques, en attendant l'aménagement d'un logement communal dans le nouvel atelier technique qui sera situé sur le site de la future ZAE sachant que le 1^{er} étage du presbytère dans lequel il résidait jusqu'alors devra accueillir le nouvel adjoint de l'abbé MAIER.
8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nouvelle localisation du logement de fonction sis au 1^{er} étage du presbytère, autorise le Maire à signer l'arrêté nominatif pour l'actuel responsable des services techniques portant concession à titre précaire et révocable du logement de fonction sis au 1^{er} étage de la maison « La Source » et charge le Maire de l'encaissement des loyers mensuels.
9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création et la transformation de postes ainsi que la suppression de postes telles que présentées sous réserve de l'avis préalable du C.T.P. et charge le Maire des modifications en ce sens du tableau des effectifs et de la signature des arrêtés individuels correspondants.
10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de travaux d'exploitation et de prévision de coupes concernant la forêt communale de Blotzheim établi par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2011.

20 OCT. 2010

- 11/a. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve, à titre exceptionnel pour l'année 2011, l'octroi d'une subvention à hauteur de 3.000,- € et la gratuité du Palais Beau Bourg à la GUGGAMUSIK de Blotzheim à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de sa création qui aura lieu le 2 avril 2011.
- 11/b. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi, à titre exceptionnel pour l'année 2011, d'une subvention à hauteur de 3.000,- € et la gratuité du Palais Beau Bourg au Corps des Sapeurs Pompiers de Blotzheim dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de sa création qui aura lieu les 4 et 5 juin 2011.
12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire au versement de la subvention forfaitaire de 500,- € aux associations locales & sportives de Blotzheim et prend note de la modification de la liste de ces associations après le retrait du « Cercle d'Histoire de Blotzheim » pour lequel la subvention de 500,- € sera acquittée par la commune à la société d'histoire de Huningue & Village-Neuf qui la reversera à sa section locale.
13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de missionner M. Lucien GASSER, adjoint au Maire, et M. Yves MAURER, conseiller municipal, afin qu'ils participent au Congrès National des Maires de France de 2010 qui aura lieu à Paris, entérine les précédentes participations de divers élus et celles à venir pour la période de l'actuel mandat et autorise le Maire au mandatement des dépenses utiles.
14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'adhésion au SIFOREM des villes de Richwiller et Pulversheim.
15. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nomination de M. Claude EPIS en tant que garde-chasse particulier du lot de chasse N° 1.
16. Le conseil municipal prend acte de certains actes de gestion effectués par le Maire conformément aux délégations d'attribution lui ayant été conférées par la délibération N° 5 du 28 mai 2009.
17. Le conseil municipal prend note de la possibilité de consulter en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public le compte administratif 2009 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ainsi que le recueil des actes administratifs du 1^{er} semestre 2010 de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

18. Divers.



Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

Le Maire,
Jean-Paul MEYER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.